



CAMPAGNE D'ÉMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

La SCIC MontCapel SAS compte sur vous pour poursuivre son élan

ALLIANCE DE L'ANCIEN ET DU MODERNE



- ▶ En mars 2018 la dernière chapellerie française capable de fabriquer sa matière première – la cloche en feutre de laine – a fermé ses portes.
- ▶ Septembre 2019, la coopérative MontCapel a investi cette ancienne friche chapelière avec l'objectif de ressusciter la fabrication du feutre et des chapeaux pour proposer des produits uniques, 100% fabriqués en France.
- ▶ Il s'agit de la seule chapellerie française capable de fabriquer des chapeaux en feutre de laine, de la laine au chapeau fini.
- ▶ Notre objectif est de bâtir une entreprise performante basée sur les savoir-faire anciens mais en apportant un fonctionnement et des produits et services modernes et innovants.



SAUVEGARDE ET TRANSMISSION D'UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE



- ▶ Grâce aux quelques ouvrières et ouvriers qui possédaient encore ce savoir-faire unique, ainsi qu'un parc de machines centenaires, dont certaines ont été récemment restaurées.
- ▶ Une structure coopérative (SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif) a été créée, pour associer l'humain au projet d'entreprise.
- ▶ 7 coopérateurs fondateurs ont cru en ce projet ambitieux.
- ▶ Un investissement de 200k€ a déjà été effectué pour restaurer, réparer et adapter une série d'anciennes machines qui permettent la fabrication du feutre.
- ▶ Capital souscrit depuis la création 450100€

UN FORMIDABLE PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL



- Dès le début, nous avons instauré une forte collaboration avec la Mairie de Montazels, propriétaire du bâtiment et coopérateur de la SCIC, ce qui a permis d'enclencher le projet.
- Aujourd'hui la coopérative MontCapel compte plus de 300 coopératrices et coopérateurs.
- Le profil des investisseurs sont des personnes physiques (personnes du village, personnes de la France entière intéressées par le projet, visiteurs étrangers) et des personnes morales (petites entreprises et collectivités).
- Grâce à leur investissement les premiers travaux de restauration des machines ont pu voir le jour.

NOS VALEURS



- Au-delà du savoir-faire exceptionnel en chapellerie, la dimension coopérative joue un rôle primordial.
- Nous sommes une SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
- Nous défendons les valeurs du mouvement coopératif, à savoir la prééminence de la personne humaine, la démocratie, la solidarité, l'intérêt collectif allant au-delà de l'intérêt individuel, ainsi que l'intégration sociale, économique et culturelle dans un territoire.
- Nous avons approfondi ces valeurs universelles dans une Charte des Valeurs adaptée à MontCapel et à son activité:
 - Responsabiliser – Respecter
 - Préserver – Transmettre
 - Développer - Partager

MontCapel

UNE RENAISSANCE

- ▶ En septembre 2019, nous avons démarré MontCapel avec un outil de production vétuste, aucun client et 4 anciens ouvriers qui avaient encore le savoir-faire en fabrication de feutre pour chapeau.
- ▶ Nous avons vu une vraie opportunité de marché.
- ▶ La chapellerie de Montazels était la dernière en France capable de fabriquer le feutre pour ces chapeaux.
- ▶ En janvier 2021, après 18 mois de restauration de machines, nous avons reproduit la première cloche en feutre française.



POUR UNE VRAIE OPPORTUNITÉ DE MARCHÉ

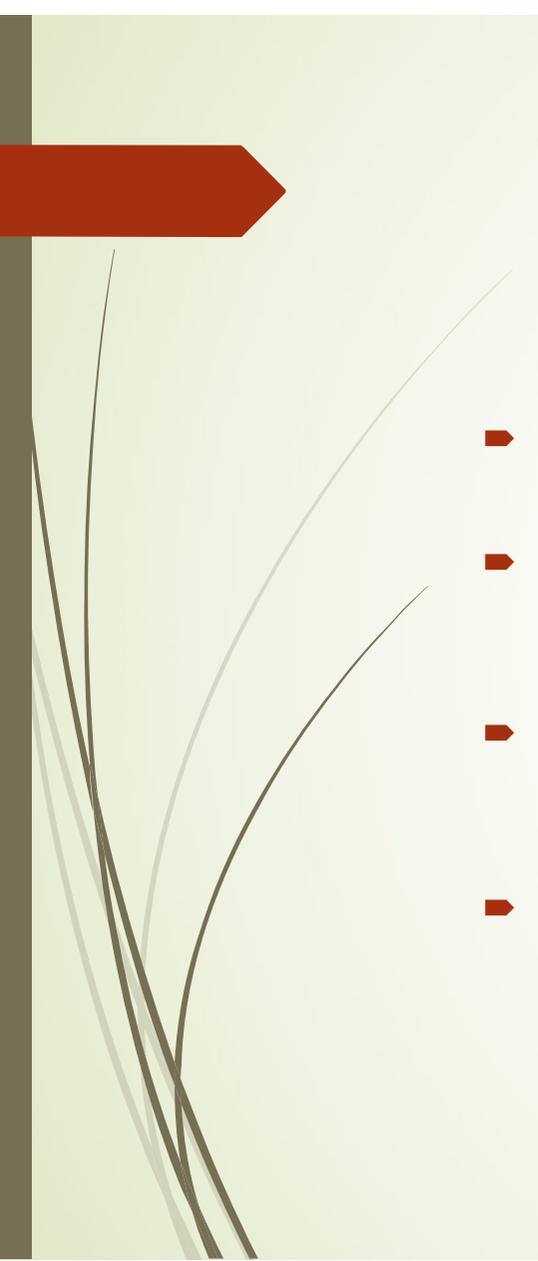


- ▶ Aujourd'hui nous avons une clientèle composée de:
 - ▶ Grandes marques du luxe pour qui nous faisons de la sous-traitance et de la confection,
 - ▶ Des confectionneurs d'uniformes pour qui nous fabriquons le couvre-chef,
 - ▶ Des modistes pour qui nous fabriquons des cloches et des chapeaux semi-finis,
 - ▶ Une clientèle locale et touristique qui vient à la chapellerie pour acheter des chapeaux sous la marque MontCapel.
- ▶ Au-delà de faire croître notre clientèle actuelle, nous voyons des opportunités dans l'export, la vente directe sous la marque MontCapel, ainsi que des débouchés innovantes en utilisant la matière première, la cloche en feutre de laine, pour d'autres usages.
- ▶ Cette levée de fonds permettra, entre autre, de continuer notre croissance sur ces différents marchés.



DES TITRES PARTICIPTATIFS POURQUOI ?

- ▶ Cette levée de fonds est nécessaire pour:
 - ▶ Poursuivre la rénovation et le remplacement des machines et augmenter notre capacité de production,
 - ▶ Développer et implémenter une stratégie commerciale sur le marché B2C (vente direct). En effet, 95% de notre chiffre d'affaires aujourd'hui provient de nos activités de fabrication en marque blanche et en sous-traitance,
 - ▶ Elaborer et déployer un programme structuré de formation pour l'ensemble de la fabrication afin de permettre au personnel de se perfectionner sur différentes tâches et assurer la sauvegarde des connaissances,
 - ▶ Renforcer notre fond de roulement, nécessaire pour sous-tendre notre croissance.
- ▶ Nous avons choisi cette forme de levée de fonds pour permettre à des personnes physiques et morales, partenaires, collectivités locales, etc. d'apporter des fonds à MontCapel avec une rémunération annuelle.



LES TITRES PARTICIPATIFS QU'EST-CE QUE C'EST?

- ▶ Le titre participatif représente un contrat entre MontCapel et le détenteur du titre participatif.
- ▶ Le détenteur apporte des fonds en forme de titres participatifs et en contrepartie MontCapel verse une rémunération annuelle attrayante en contrepartie du risque pris selon un barème conclu au préalable.
- ▶ La somme investie en titres participatifs est bloquée pendant sept ans et sera remboursée la huitième année (sauf reconduction à la demande explicite de l'investisseur).
- ▶ Comme tout investissement, en cas de défaillance de l'entreprise, les sommes investies sont perdues.

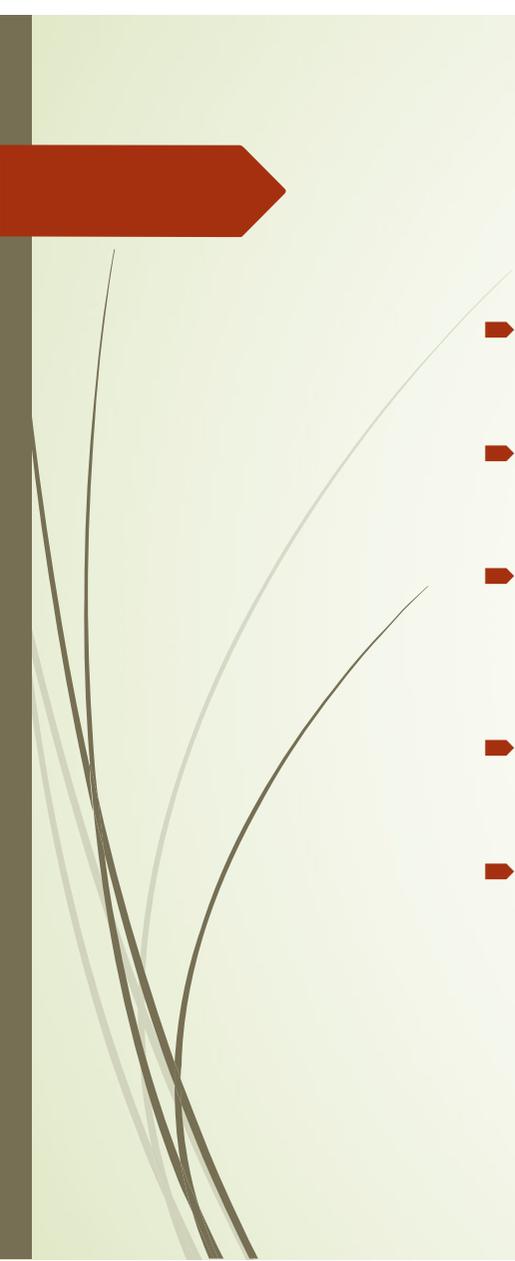


EMISSION DE 400 TITRES PARTICIPATIFS, POUR UNE VALEUR TOTALE DE 400 000€

- Un souscripteur doit prendre au minimum un titre, soit 1000€ et peut être:
 - une personne physique a la possibilité de bénéficier de l'avantage fiscal IR-PME l'année de souscription soit 18% des sommes investis,
 - Une personne morale,
 - Une collectivité.
- L'argent versé est remboursable au bout de la 7ème année.
- Pendant toute cette période, l'entreprise aura a verser chaque année une rémunération, en fonction de la valeur souscrite, selon le découpage suivant :
 - 60% de la valeur du titre avec un taux annuel de 3,5%
 - 40% de la valeur du titre avec un taux annuel variable base EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization)
- La rémunération totale annuelle, c'est-à-dire la partie fixe augmentée de la rémunération variable, ne peut excéder 4,9% brut de la valeur nominale du titre hors avoir fiscal IR-PME pour les personnes physiques.
- Cette rémunération brute est soumise à impôts et prélèvements sociaux ou Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) à 30%.

LA RÉMUNÉRATION DES TITRES PARTICIPATIFS

SCIC MontCapel SAS	Partie variable	Partie fixe
Partie fixe sur 60 % de la valeur au taux de 3,5 %		3,5 %
si EBITDA inférieur à 10 000€ - taux 0,00 %	0,00%	3,5 %
si EBITDA compris entre 10 000€ et 49 999€	3 %	3,5 %
si EBITDA compris entre 50 000€ et 149 999€	5 %	3,5 %
si EBITDA supérieur 150 000€	7 %	3,5 %



LES TITRES PARTICIPATIFS COMMENT SOUSCRIRE?

- ▶ Pour prendre des titres participatifs auprès de la SCIC MontCapel SAS, il suffit de remplir le bulletin de souscription.
- ▶ Deux versions sont disponibles, l'une pour les personnes physiques et l'autre pour les personnes morales (entreprises, collectivités, associations).
- ▶ Le titre participatif prend effet une fois que le bulletin est reçu par MontCapel et que la valeur des titres, en fonction du nombre de titres participatifs souscrits, est versée sur le compte MontCapel.
- ▶ Une fois la somme reçue, la SCIC MontCapel SAS renvoie une copie du contrat signé au détenteur de titres participatifs.
- ▶ Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter,
 - ▶ Sur notre site web : www.montcapel.com
 - ▶ par téléphone au 06 74 18 23 22,
 - ▶ par e-mail à info@montcapel.com
 - ▶ Nous rencontrer à la chapellerie pour apprécier la qualité des produits.